

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE**  
**BUDGET PRIMITIF 2025**  
**BUDGET PRINCIPAL**

**PREAMBULE**

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

La présente note répond donc à cette obligation. Elle sera, comme la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2025, le Compte Administratif 2024 et le Budget Primitif 2025, disponible sur le site internet de la Commune.

**INTRODUCTION**

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril, l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le Maire, Ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

**ELEMENTS DE CONTEXTE :**

Population totale : 4 225 (01/01/2025)

Population fiche Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)<sup>1</sup> : 4 236

Potentiel fiscal<sup>2</sup> :

- Potentiel fiscal des 4 taxes final : 4 174 204
- Potentiel fiscal 4 taxes par habitant final : 985 €
- Potentiel fiscal moyen par habitant de la strate : 1 004 €

Potentiel financier<sup>3</sup> :

- Potentiel financier final : 4 474 250
- Potentiel financier par habitant final : 1 056 €
- Potentiel financier moyen par habitant de la strate : 1 079 €

---

<sup>1</sup> Fiche Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) – année 2024

<sup>2</sup> Fiche DGF – année 2024

<sup>3</sup> Fiche DGF – année 2024

## **Cadre général du Budget Primitif 2025**

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la Collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la Collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la Collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Les dépenses de la section d'investissement sont financées par les ressources propres de la Collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la Collectivité.

### **Contexte :**

Le 24 février 2025 a eu lieu en Conseil Municipal le Débat sur les Orientations Budgétaires 2025 (DOB), lequel a permis de poser les axes prioritaires d'intervention des services pour l'année et les objectifs financiers qui ont préfiguré à la construction du Budget Primitif 2025.

Ces objectifs peuvent être résumés comme suit :

- en matière de dépenses :
  - o de fonctionnement :
    - maintien de la rigueur dans l'exécution des dépenses courantes en poursuivant les efforts de rationalisation des moyens (humains et matériels), malgré une hausse constatée sur plusieurs postes, stabiliser les autres charges de gestion courante, tout en continuant à assurer le soutien aux associations ;
    - municipalisation du service d'accueil périscolaire et extrascolaire pour le 1<sup>er</sup> septembre 2025, service jusqu'alors géré par l'Association Familles Rurales (AFR) de Groisy<sup>4</sup> ;
  - o d'investissement : poursuite de la même dynamique en dépenses d'investissement afin de satisfaire aux besoins d'équipements publics de la population.
- en matière de recettes :
  - o de fonctionnement : maintien des taux de fiscalité 2024 et intégration des recettes issues de la création du service d'accueil périscolaire et extrascolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.
  - o d'investissement : sollicitation de subventions pour les programmes d'investissements, prévision de la recette issue de la cession du Complexe sportif du Parmelan dans la cadre de la construction du nouveau Collège à Groisy par le Conseil départemental de la Haute-Savoie. Les dépenses d'investissement 2025 étant prévues à financer sans emprunt.

## **BUDGET PRIMITIF 2025, voté en Conseil municipal du 14 avril 2025**

Le Budget Primitif (BP) 2025, se présente comme suit :  
la section de fonctionnement s'équilibre à 4 683 064.89 € et la section d'investissement à 7 329 136.66 €, soit un budget global 2025 se portant à 12 012 201.55 €.

---

<sup>4</sup> Accueil périscolaire et extrascolaire assuré jusqu'au 31/08/2025 par l'AFR via une convention d'objectifs et de moyens

**RECETTES DE  
FONCTIONNEMENT**

<b>CHAPITRE BUDGETAIRE</b>	<b>INTITULE</b>	<b>BP 2025</b>
013	Atténuation de charges	70 000 €
70	Produits des services, du domaine	485 500 €
73	Impôts et Taxes	1 080 618 €
731	Fiscalité locale	1 424 795 €
74	Dotations et participations	1 098 048 €
75	Autres produits de gestion courante	161 550 €
76	Produits financiers	10 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	362 543.89 €
	<b>TOTAL</b>	<b>4 683 064.89 €</b>

**DEPENSES DE  
FONCTIONNEMENT**

<b>CHAPITRE BUDGETAIRE</b>	<b>INTITULE</b>	<b>BP 2025</b>
011	Charges à caractère général	1 473 715 €
012	Charges du personnel	1 566 123 €
014	Atténuation de produits	105 000 €
65	Autres charges de gestion courante	350 495 €
66	Charges financières	100 915.04 €
67	Charges exceptionnelles	41 270 €
68	Dotation aux provisions pour dépréciation	1 300 €
042	Opération d'ordre de transfert entre section	383 900 €
023	Virement à la section d'investissement	660 346.85 €
	<b>TOTAL</b>	<b>4 683 064.89 €</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE BUDGETAIRE	INTITULE	RESTES A REALISER 2024	PROPOSITIONS NOUVELLES 2025	BP 2025
001	Excédent d'investissement reporté			
021	Virement de la section de fonctionnement		660 346.85 €	<b>660 346.85 €</b>
024	Produits cession d'immobilisation		4 000 000 €	<b>4 000 000 €</b>
040	Opération d'ordre de transfert entre section		383 900 €	<b>383 900 €</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves dont affectation d u résultats (1068)		1 125 177.55 €	<b>1 125 177.55 €</b>
13	Subvention d'investissement	1 031 316.90 €	59 377.89 €	<b>1 090 694.79 €</b>
138	Autres subventions d'investissement Non transférables	69 017.47 €		<b>69 017.47 €</b>
16	Emprunts			
	<b>TOTAL</b>	<b>1 100 334.37 €</b>	<b>6 228 802.29 €</b>	<b>7 329 136.66 €</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE BUDGETAIRE	INTITULE	RESTES A REALISER 2024	PROPOSITIONS NOUVELLES 2025	BP 2025
16	Emprunts et Dettes assimilées		368 550 €	<b>368 550 €</b>
20	Immobilisations incorporelles	35 079.52 €	839 647.92 €	<b>874 727.44 €</b>
204	Subventions d'équipement versées	466 522.08 €	1 004 627.94 €	<b>1 471 150.02 €</b>
21	Immobilisations corporelles	460 105.54 €	2 033 170.94 €	<b>2 493 276.48 €</b>
23	Immobilisations en cours	501 339.37 €	1 499 127.94 €	<b>2 000 467.31 €</b>
27	Autres immobilisations financières	0,00	18 500,00	<b>18 500,00</b>
001	Solde d'exécution négatif reporté		102 465.41 €	<b>102 465.41 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 463 046.51 €</b>	<b>5 763 624.74 €</b>	<b>7 329 136.66 €</b>

En section de fonctionnement, l'excédent de 827 721.44 € permet de couvrir une partie des dépenses d'investissement à réaliser, à hauteur de 465 177.55 €.

Pour la section d'investissement plusieurs opérations conséquentes seront engagées ou sont en cours de réalisation.

Les dépenses nouvelles d'investissement portent sur :

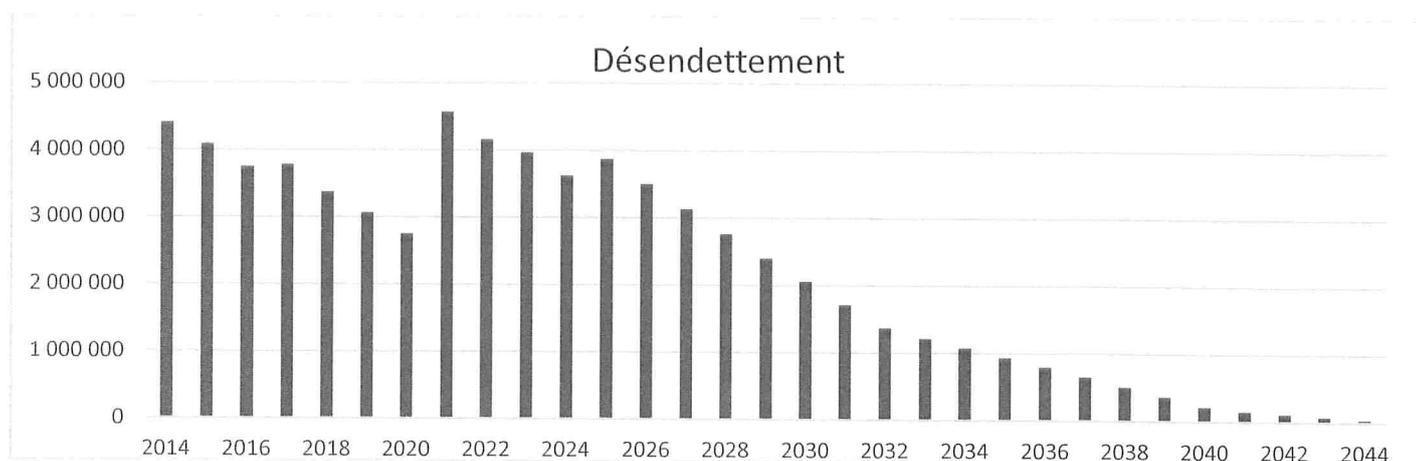
- divers travaux sur les bâtiments : Bibliothèque, Groupe Scolaire, Espace d'Animation, Cimetière, Flowpark et Aire de Jeux de Boisy,

- divers travaux sur le réseau de voirie : enrobés voirie communale, plateaux surélevés, aménagement de trottoir - route de Flagy, travaux de sécurisation Route des Aires et du Chenay,
- divers installations de voirie : acquisitions d'illuminations, de matériel photovoltaïque, de signalisation, etc...,
- divers travaux de réseaux câblés,
- diverses acquisitions de mobilier urbain, de mobilier pour les écoles, de matériel informatique,
- travaux de sécurisation du PN 55,
- fin du paiement des travaux de Réhabilitation de la Mairie,
- amorce, en 2025, du projet de rénovation de l'Ecole maternelle,
- travaux à l'intersection Chemin de La Mine Saint Hilaire.

Les dépenses d'investissement 2025 précitées sont financées en 2025, et sans emprunt, pour environ 1 159 712 €<sup>5</sup> de subventions d'investissement, provenant notamment du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, du Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE), de la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de l'Etat.

## EVOLUTION DE LA DETTE

### Profil d'extinction de la dette



### Ratio d'endettement et capacité de désendettement

Situation au 31/12/N	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Ratio d'endettement</b> avec le remboursement dette du SIESS	13,39%	15,02%	15,47%	12,55%	10,65%	10,68%

Situation au 31/12/N	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Dette/habitant</b> (moyenne nationale de la strate 2023 : 710 €)	834 €	1 312 €	1 182 €	1 022 €	969 €	930 €

Situation 31/12/N	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Capacité de désendettement (en année)</b>	2,75	3,97	3,52	3,30	2,86	3,51

<sup>5</sup> Section d'investissement recettes, chapitre 13 et 138

## LES RATIOS AU BUDGET PRIMITIF 2025

Population au 01/01		4 225	Moyennes nationales de la strate
RATIOS		BP 2025	
Ratio 1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	848	1 052
Ratio 2	Produit des impositions directes / Population	589	520
Ratio 3	Recettes réelles de fonctionnement / Population	1010	1166
Ratio 4	Dépenses d'équipement brut / Population	833	387
Ratio 5	Encours de la dette / Population	915	710
Ratio 6	Dotation Globale de Fonctionnement / Population	72	156
Ratio 7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	43%	48%
Ratio 8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	93%	94%
Ratio 9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	82%	32%
Ratio 10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	91%	59%

## LES TAUX D'IMPOSITION 2025

En séance du 14 avril 2025, le Conseil municipal a décidé de reconduire en 2025 les même taux d'imposition qu'en 2024, soit comme suit :

- Taxe Habitation (TH) : 9.49 %,
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 23.55 %,
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 63,07 %.

**EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE AU 01/01/2025**

IV – ANNEXES						IV	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N						B9	
B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N							
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		6,00	0,53	6,53	6,53	2,00	8,53
Adjoint administratif	C	1,00	0,53	1,53	1,53	0,00	1,53
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif principal 2è classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché Principal (Directrice Générale des Services)	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Territorial	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
Rédacteur Principal 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur Principal 2ème classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur principal 1ère cl.	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur principal 2ème classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		5,00	2,53	7,53	7,53	0,00	7,53
Adjoint technique	C	0,00	1,86	1,86	1,86	0,00	1,86
Adjoint technique 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique ppal 1° cl	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique ppal 2° cl	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique principal 1ère classe	C	4,00	0,67	4,67	4,67	0,00	4,67
Adjoint technique principal 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent de maîtrise principal	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent de maîtrise	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Agent de maîtrise principal	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technicien ppal 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technicien principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent spéc. ppal 2cl écoles mat.	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		0,00	2,50	2,50	2,50	0,00	2,50
ATSEM Principal 1ère classe	C	0,00	1,65	1,65	1,65	0,00	1,65
ATSEM principal 2ème classe	C	0,00	0,85	0,85	0,85	0,00	0,85
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,57	0,57	0,57	0,00	0,57
Adjoint du patrimoine	C	0,00	0,57	0,57	0,57	0,00	0,57
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint animation	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint animation 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint d'animation	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		11,00	6,13	17,13	17,13	2,00	19,13

Le 16 avril 2025,  
Le Maire de la Commune de Groisy,  
Henri CHAUMONTET,



*Handwritten signature of Henri Chaumontet*